

On sait que cette assemblée avait été nommée, au mois de juin, uniquement pour décider la question de la fusion, et qu'elle ne se composait pas seulement des représentants du territoire des lagunes, mais aussi de ceux de la province de Venise, retombée depuis au pouvoir de l'ennemi; elle était donc doublement incompétente. La nécessité seule avait pu lui donner le droit de souveraineté qu'elle s'était arrogée à la révolution du 11 août; et aussitôt après avoir créé la dictature, elle aurait dû se dissoudre en convoquant une autre assemblée, ou, ce qui valait mieux, en déclarant que la dictature durerait jusqu'à la fin de la guerre. Une réunion de représentants, c'est-à-dire d'hommes choisis par le caprice populaire, est bonne tout au plus à discuter les affaires, jamais à les diriger; elle est donc au moins inutile dans les moments où l'unité et l'énergie d'action peuvent seules être efficaces et amener le succès. Mais si l'opinion publique ne voulait plus de l'ancienne assemblée, elle en demandait une nouvelle nommée par les seuls habitants du territoire resté en armes. Le triumvirat résistait, et, quels que fussent ses vrais motifs, il avait raison; mais enfin il céda, et en vertu de son pouvoir dictatorial, prononça la dissolution de l'assemblée, et décréta la convocation d'une autre nommée au suffrage universel, à raison d'un représentant par 1,500 habitants, et dont le mandat serait de six mois. On se doute bien cependant de son peu d'empressement à voir cette assemblée entre les mains de laquelle il devait abdiquer; aussi, non content d'avoir attendu jusqu'à la fin de décembre pour rendre le décret électoral, il recula l'époque des élections jusqu'à la fin de janvier, et ne convoqua les représentants que pour le